



## Annulation d'une commande de meubles

-----  
Par christ57

Bonsoir

Mon fils a passé commande de plusieurs meubles dans un magasin. Il devait emménager dans un appartement, malheureusement cet emménagement ne pourra se faire. Mon fils a un chien et le propriétaire de l'appartement ne veut pas de chien, chose qu'il ne lui a pas dite dès le départ.

Peut-il annuler la commande de ses meubles, sachant que le délai des 7 jours est déjà passé?

Un financement était prévu, le 1<sup>er</sup> remboursement était prévu en janvier 2015.

Je pense que c'est un cas de force majeure puisque sans appartement, les meubles ne vont pas lui servir. Ai-je tort de penser cela?

Merci de votre réponse

Cordialement